

LABELS 2023

BILANS D'ACTIVITÉ 2022

CAHIER PRATIQUE

[HTTP://LABELS.FFVOILE.FR](http://labels.ffvoile.fr)

- ✓ **Echéancier**
- ✓ **Espace Club**

Informations générales
Bilan d'activités 2022
Demande de labels 2023

- ✓ **Présentation des écrans clubs**

Ecole Française de Voile
Ecole de Sport
Ecole de Compétition
Club Sport Loisir
Ecole Française de Croisière
Coach Plaisance
Point Location

- ✓ **Espace CDV & ligue**

Bilan d'activités 2022
Contacts

- ✓ **Mémo Règlement des labels**

Le schéma de labellisation de la FFVoile vise à mieux reconnaître et à faire valoir l'engagement des structures dans une démarche de qualité tenant compte à la fois des offres de pratique (enseignement, loisir, compétition..) mais également des publics concernés (pratiquants réguliers ou occasionnels de différentes classes d'âge). Ce schéma doit permettre de mieux informer les publics, les pratiquants et leurs familles sur l'offre d'activités proposées par les structures fédérales.

Le dispositif comprend 7 labels dédiés à des offres de pratiques :

- compétitives (labels : Ecole de Sport, Ecole de compétition)
- de loisirs sportifs (label : Club sport loisir)
- touristiques ou de loisirs (labels : Ecole Française de Voile, Ecole Française de Croisière, Coach Plaisance FFVoile, Point Location FFVoile)



LABELS ET OFFRES PRODUITS DANS LES STRUCTURES FFVOILE

ÉCOLE FRANÇAISE DE VOILE École Française de Voile

Apprentissage et certification

→ OFFRE DÉCOUVERTE

- Jeunes enfants
- Balade à la voile
- Baptême

→ OFFRE APPRENDRE

- Cours collectifs et particuliers
- Voile à l'école
- Séance club
- Séjours jeunes avec hébergement

POINT LOCATION POINT LOCATION

Pratiques récréatives

→ OFFRE DÉCOUVERTE

- Activités nautiques
- Activités de plage

→ OFFRE APPRENDRE

- Cours particuliers

→ OFFRE FAIRE DU SPORT

- Location (N3 FFVoile)
- Espace nautique surveillé

COACH PLAISANCE COACH PLAISANCE FFVOILE

Plaisance

- Coaching embarqué sur bateau habitable

ÉCOLE FRANÇAISE DE CROISIÈRE ÉCOLE FRANÇAISE DE CROISIÈRE

Apprentissage et certification

→ OFFRE APPRENDRE

- Ecole de croisière

ÉCOLE DE SPORT École de Sport

Ecole de la régates de 7 à 14 ans

→ OFFRE DÉCOUVERTE

- La journée du jeune régatier

→ OFFRE FAIRE DE LA COMPÉTITION

- Famille de pratique en voile légère
- Spécial jeunes 7/14 ans (N2 FFVoile)
- Participation aux régates de « critérium » en grade 5C et 5B (affectées à ce niveau et à cette tranche d'âge)

CLUB CLASSÉ
AU CHAMPIONNAT
DE FRANCE DES
CLUBS

CLUB SPORT LOISIR Club Sport Loisir

Pratiques sportives

→ OFFRE FAIRE DU SPORT

- Espace nautique surveillé • Prêt de matériel, Location • Animations, services (régates 5C...)
- Plaisance, permis...

→ OFFRE FAIRE DE LA COMPÉTITION

- Section Entraînement et régates ados / adultes débutants en voile légère ou habitable (Championnat départemental et de bassin)

CLUB CLASSÉ
AU CHAMPIONNAT
DE FRANCE DES
CLUBS

ÉCOLE DE COMPÉTITION Club Compétition

Recherche de la performance

→ OFFRE FAIRE DE LA COMPÉTITION

- Famille de pratique en voile légère / habitable
- Section Entraînement et régates 10 ans et plus...
- Régates 5B à 3 (du programme départemental ou de bassin aux championnats de ligue et championnats de France)

CLUB AVANT
ATEINT UN RANG
AU CHAMPIONNAT
DE FRANCE DES
CLUBS

BANQUE  POPULAIRE

PARTENAIRE
OFFICIEL

 PARTENAIRE
NATIONALE
FÉDÉRAL

LABELS DÉLIVRÉS EN APPLICATION
DE L'ACCORD AFNOR X 50-839

 FFVoile

ECHEANCIER

LES STRUCTURES

La structure doit :

1. remplir son bilan d'activités 2022
2. remplir sa / ses demandes de labels 2023
 - * Ecole Française de Voile
 - * Ecole de Sport
 - * Ecole de Compétition
 - * Club Sport Loisir
 - * Ecole Française de Croisière
 - * Point Location
 - * Coach Plaisance

Echéancier

- * A partir du 8 octobre 2022
- * et jusqu'au 15 novembre 2022

**TOUTE LA PROCÉDURE
PAGES 5 À 7**

LIGUES & CDV

Le CDV et la ligue doivent :

1. remplir leur bilan d'activité 2022
2. remplir et compléter les avis sur les demandes de labels de leurs structures
 - * Ecole Française de Voile
 - * Ecole de Sport, Ecole de Compétition, Club Sport Loisir
 - * Point Location
 - * Ecole Française de Croisière, Coach Plaisance

Echéancier

- * A partir du 22 novembre 2022
- * et jusqu'au 5 janvier 2023

**TOUTE LA PROCÉDURE
PAGE 22**

LA FFVOILE

La FFVoile doit :

1. instruire les demandes de labels
2. réunir la commission de labellisation qui donnera l'avis définitif de la FFVoile

Echéancier

- * A partir du 6 janvier 2023
- * Retour des avis par mail mars 2023 (recours 1 mois suivant l'avis de la commission nationale de labellisation)

NB : Compte tenu des délais nécessaires à l'instruction des demandes, il est indispensable de respecter ce calendrier de saisie des données.

ESPACE CLUB

Les écrans de saisie des données des structures seront accessibles à partir du 8 octobre 2022 et jusqu'au 15 novembre 2022

Comment accéder aux écrans ?

Les saisies de bilans d'activités et des demandes de labels s'effectuent uniquement par internet : <http://labels.ffvoile.fr> (accès dans votre espace structure)

Pour lire ce guide au format PDF, et pour l'imprimer, vous devez disposer du logiciel «acrobat Reader». Vous pouvez vous le procurer gratuitement sur le site Adobe : www.adobe.com/products/acrobat

Attention, pour remplir les écrans, passer d'une case à une autre en utilisant la souris ou la touche «tabulation» du clavier. La touche «entrée» valide votre demande.

Les étapes à suivre pour votre club

Les écrans de demande de labels doivent être remplis tous les ans par la structure.

1. Pour accéder aux écrans, vous devez vous connecter à l'aide de votre identifiant (code structure ex : C00005) et de votre mot de passe. Les codes utilisés sont les mêmes que ceux utilisés pour la prise de licence par votre structure. ([assistance service licence](#))
2. Dans la page d'accueil «bilan d'activité et labels», cliquer sur «pour saisir votre bilan d'activité».
3. Actualisez la fiche signalétique de votre structure (en cliquant sur «les coordonnées de votre club») et validez vos corrections en cliquant en bas de page sur le bouton «transmettre». Prenez soin de bien vérifier, l'adresse, le téléphone de la structure car ces informations alimentent le site Internet et certains documents fédéraux à usage interne et grand public (annuaire...)
4. Remplissez l'écran lié au «bilan d'activité» de votre structure (voir cahier pratique p 6).
5. Complétez le (ou les) écran(s) correspondant(s) à la (ou les) demande(s) de label(s) que vous souhaitez effectuer (voir cahier pratique p 10). Vous ne pouvez accéder à ces écrans que si votre bilan d'activité a été mis à jour.

Se repérer dans les écrans

Vous trouverez dans ce cahier pratique les modèles des différents écrans. Pour limiter votre temps de connexion, nous vous conseillons de les remplir entièrement avant de procéder à la saisie informatique des renseignements.

Le suivi de la labellisation

Le Service Développement est chargé de l'instruction des demandes. Elle porte à la fois sur des aspects qualitatifs et sur des aspects formels. Il s'agit d'un examen technique et administratif (nature et éligibilité de la demande au regard des référentiels).

Chaque demande de label est, dans un premier temps, mise en attente «Att». Après examen, elle pourra recevoir les avis suivants :

- «Att» : avis qui nécessite un complément d'informations,
- «Fav» : avis favorable,
- «Rés» : avis réservé,
- «Sans» : sans avis,
- «Def» : avis défavorable.

Le Service Développement peut demander aux structures des informations supplémentaires sur leurs demandes de label. Il peut également recueillir l'avis des ligues et des CDV. En cas d'avis divergents entre les différentes instances (comité départemental, ligue et autorité nationale), il appartient au Comité Départemental et à la Ligue de justifier leur avis.

Faute d'avis du CDV dans les délais, seul sera pris en compte celui de la ligue.

Faute d'avis de la Ligue dans les délais, seul sera pris en compte l'avis du CDV.

A défaut d'avis du CDV et de la Ligue, la «commission nationale d'attribution des labels» statuera sur la base des éléments portés à sa connaissance.

Les labels ainsi instruits ne sont pas susceptibles de recours.

L'avis final de la FFVoile

L'instruction des demandes de labellisation des structures FFVoile peut relever de 2 dispositifs.

L'instruction est régionalisée si la ligue a signé une convention avec la fédération.

Elle instruit alors en 1ère instance toutes les demandes de labels des structures de son territoire lors d'une "Commission Régionale de Labellisation" et suivant un cahier des charges national défini par la FFVoile.

Dans le cas contraire, c'est la Commission nationale de labellisation de la FFVoile qui instruit les demandes de labels des structures dans les ligues non conventionnées.

La «commission nationale d'attribution des labels» est composée de membres du Bureau Fédéral et des responsables des Départements concernés.

La notification de la décision

Les décisions de la commission nationale des labels (favorables ou défavorables) sont notifiées par courrier aux structures concernées.

Les ligues recevront un tableau récapitulatif des labels attribués ou refusés pour les structures concernées dans leur région.

La structure dispose d'un délai d'un mois pour déposer un recours auprès du bureau exécutif de la FFVoile.

L'appel doit porter sur des éléments nouveaux susceptibles de permettre une révision de l'avis fédéral. Les décisions en appel auprès du bureau valent décisions définitives.

Seuls les structures qui ont fait une demande de labels dans la période légale de saisie et qui ont donc reçu un premier avis de labellisation peuvent déposer un recours.

La commission nationale des labels transmet aux ligues et aux structures concernées les avis définitifs des appels déposés.

BILAN D'ACTIVITÉS 2022

Un Bilan d'activité, pour quoi faire ?

Les informations que vous saisissez seront exploitées :

- en communication externe : dans la fiche signalétique de votre structure sur le site Internet de la Fédération. Seules les informations des Bilans d'activité qui auront été mises à jour et validées, seront diffusées.
- en communication interne : aide à l'analyse des activités au niveau local, départemental, régional et national, exploitation statistique visant à renforcer la place de la voile sur le plan sportif, social ou économique auprès des partenaires institutionnels ou privés...

Comment accéder au bilan d'activité ?

Quel que soit le (ou les) label(s) que vous souhaitez obtenir, vous devez, en premier lieu mettre à jour votre bilan d'activité 2022. Les labels sont attribués par rapport à votre activité de l'année précédente. Ne soyez donc pas étonnés de remplir le bilan d'activité de 2022 pour les labels 2023.

Les infos du bilan d'activité

(voir modèle pages suivantes)

Par défaut, votre fiche est remplie, pour partie, avec vos dernières données saisies, que vous devez modifier, afin qu'elles reflètent votre activité de la saison passée.

- Renseignez cet écran avec soin car certains chiffres seront automatiquement envoyés à vos écrans de demande de labels ou reconnaissance.
- Attention vos valeurs ne seront prises en compte que si vous les validez par le bouton «TRANSMETTRE MON BILAN 2022» situé en bas de page de l'écran.

Les informations contenues dans le bilan d'activité servent à alimenter la base de données de la FFVoile et tous les services qui y sont associés. Vous pouvez télécharger le pdf de vos données dans votre "espace club" que vous soyez un club, un CDV ou une ligue www.ffvoile.fr

Les informations communiquées dans le bilan d'activité sont considérées comme validées par le Président du club, qui engage ainsi sa responsabilité sur leur exactitude.



Les informations contenues dans le bilan d'activités servent à alimenter la carte des structures sur le site de la FFVoile, ainsi que les Chiffres Clés de la FFVoile. Toutes ces données sont également reprises sur www.fairedelavoile.fr, le site grand public de la FFVoile.

DÉTAIL DES ÉCRANS LIÉS AU BILAN D'ACTIVITÉS

Vos adhérents

Au total, combien comptez-vous de membres dans votre structure ?

Globalement, vous estimez au minimum à le nombre de personnes que vous avez accueillies dans votre structure.

Précisions : il s'agit du nombre de personnes différentes ayant pratiqué une activité nautique au sein de votre structure, étant entendu qu'un même individu n'est jamais compté deux fois.

Informations générales sur votre structure

Vous adhérez à d'autres Fédérations ? Lesquelles ?

Vous appartenez au réseau «France Stations Nautiques»

Vous êtes labellisés Plan Qualité Tourisme

Vous êtes labellisés Tourisme et Handicap

A quel Organisme Paritaire Agréé cotisez-vous ? (hors CIF)

Quel est le n° SIRET de votre structure ?

Quelle convention collective appliquez-vous?

Vous êtes en Délégation de Service Public (DSP)

Vous êtes soumis à une Autorisation d'occupation temporaire (AOT)

Vous avez un agrément CAF, VACAF, chèques vacances...

Période de fonctionnement de votre structure (mois où vous avez effectivement une activité)

2021					2022						
O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S

Vous disposez d'un plan d'eau intérieur et / ou maritime.

Matériel et installations

Indiquez le matériel collectif (bateaux en état de naviguer) dont dispose votre structure :

Type	Quantité	Type	Quantité	Type	Quantité
Optimist		Cata inf 15 pieds (enfant)		VRC	
PAV longboard		Cata de 15 pieds ou plus (adulte)		Canoë kayak	
PAV funboard		Habitable monotype		Char à voile	
Kite surf		Habitable moins de 9 m		Aviron	
Wings		Habitable de 9m ou plus		Paddle	
Dériveur solitaire		Bateau collectif		Quillard de sport	
Dériveur double		Voilier de tradition		Mini Ji	
Dériveur à spi asymétrique		Bateau de surveillance		Hansa 303	
Supports à Foil		Bateau comité de course		Autres supports handivoile	

Indiquez le matériel de vos adhérents :

Type	Quantité	Type	Quantité	Type	Quantité
Optimist		Dériveur double		Habitable de 9m ou plus	
PAV Longboard		Dériveur spi asymétrique		Bateau comité de course	
PAV Funboard		Cata inf 15 pieds (enfant)		Quillards de sport	
Kite surf				Mini JI	
Dériveur solitaire		Habitable moins de 9m		Autres supports handivoile	

Dans le descriptif ci-dessous, renseignez le formulaire afin de décrire le plus fidèlement possible votre structure :

- Vos installations comprennent :

- un accueil organisé
 rangements individuels
 un club House
 salles de réunion
 un bar
 Votre club dispose d'une capacité de couchage de lits

Votre structure a en gestion places de port

- Votre structure dispose d'installations spécifiques pour l'accueil :

- des classes de mer
 des jeunes enfants
 des personnes à mobilité réduite

- Votre structure assure également une prestation de restauration

Publics accueillis

Personnes en situation de handicap

- Votre structure a accueilli et organisé des activités pour les personnes en situation de handicap :

- autonomes dans leur déplacement
 non autonomes dans leur déplacement

	Nombre de personnes accueillies	Nb de séances
Handicap mental		
Handicap physique		
Mixte		
Aveugle / mal voyant		
Déficient auditif		
Troubles et syndromes autistiques		

- Votre structure a accueilli centres d'accueil handi

- Votre structure dispose d'une potence, grue ou autres aides à l'embarquement

Publics en «difficultés»

- Votre structure a des actions à destination des publics «en difficultés» , nombre de personnes accueillies

Publics «découverte»

- Votre structure a organisé baptêmes de découverte de la voile (en nombre de personnes)

Publics de voile en entreprise

- Votre structure a une activité «voile en entreprise»

Publics de sections sportives scolaires

- Votre structure accueille une ou plusieurs sections sportives scolaires

nombre de sections différentes

nombre total d'élèves accueillis

Accueil collectif de mineurs

Votre structure accueille des séjours collectifs de mineurs avec nuitées **dans le cadre scolaire**

Votre structure accueille des séjours collectifs de mineurs avec nuitées **dans le cadre des vacances scolaires**

Ressources humaines

Décrivez dans le tableau ci-dessous les ressources humaines de votre structure :

Précision : le tableau se remplit en donnant les caractéristiques des contrats. Dans l'exemple, vous employez un homme en CDI à temps plein (1ère ligne), un homme en CDI à temps partiel de 20 heures par semaine (2ème ligne), une femme en CDD pendant 5 mois à temps partiel de 15 heures par semaine (3ème ligne) et un homme en emploi-aidé à temps plein (4ème ligne).

Exemple :

Description par type de contrat												
	CDI	CDD	Aucun	Non sub-ventionné	Emploi aidé	Autre	Nombre	Sexe	Nb mois CDD par an	Temps plein	Temps partiel	Nb heures tps partiel par semaine
L1	x	0	0	x	0	0	1	M	0	x	0	0
L2	x	0	0	x	0	0	1	M	0	0	x	20
L3	0	x	0	x	0	0	1	F	5	0	x	15
L4	x	0	0	0	x	0	1	M	0	x	0	0

Description par type de contrat												
	CDI	CDD	Aucun	Non sub-ventionné	Emploi aidé	Autre	Nombre	Sexe	Nb mois CDD par an	Temps plein	Temps partiel	Nb heures tps partiel par semaine
L1												
L2												
L3												
L4												
L5												
L6												

Votre structure conventionne avec travailleurs indépendants.

Précisez le nombre de personnes participant effectivement aux activités de votre structure sur la période de référence :

Ressources humaines (y compris les descriptions contractuelles ci-dessus)				
	Salariés	Bénévoles	Hommes	Femmes
Dirigeants				
BEES ou équivalents				
Moniteurs fédéraux				
Entraîneurs fédéraux				
Animateurs				
Arbitres				
Autres collaborateurs				

Le budget total de votre structure est de euros dont euros de subventions comprises et euros de recettes liées aux activités nautiques (à l'exclusion de l'hébergement, buvette, restauration..).

Transmettre mon bilan 2022

Cliquer sur le bouton pour mettre fin à l'écran de saisie des bilans

LES DEMANDES DE LABELS 2023

Comment accéder aux écrans de demande de labels 2023 ?

Les écrans de demandes de labels sont accessibles après une mise à jour du bilan d'activité.

Outre l'appréciation des activités développées par les structures, les informations saisies dans le cadre des différents labels seront reprises pour partie dans la fiche signalétique de chaque structure et exploitées à des fins d'analyse.

Vous souhaitez demander le label « Ecole Française de Voile » :

Remplissez les écrans de demande de label correspondant (voir modèle pages suivantes).

Vous souhaitez demander le label « Ecole de Sport » :

Remplissez les écrans de demande de label correspondant (voir modèle pages suivantes).

Vous souhaitez demander le label « Ecole de Compétition » :

Remplissez les écrans de demande de label correspondant (voir modèle pages suivantes).

Vous souhaitez demander le label « Club Sport Loisir » :

Remplissez l'écran de demande de label correspondant (voir modèle pages suivantes).

Vous souhaitez demander le label « Ecole Française de Croisière » :

Remplissez l'écran de demande de label correspondant (voir modèle pages suivantes).

Vous souhaitez demander le label « Coach Plaisance » :

Remplissez l'écran de demande de label correspondant (voir modèle pages suivantes).

Vous souhaitez demander le label « Point Location » :

Remplissez l'écran de demande de label correspondant (voir modèle pages suivantes).

N'oubliez pas :

Attention, les valeurs ne seront prises en compte qu'après avoir été validées en cliquant sur la case «transmettre ma demande de label».

Rappel : Les informations communiquées dans les demandes de labels sont considérées comme validées par le Président de la structure, qui engage ainsi sa responsabilité sur leur exactitude.

LES ÉCRANS DU LABEL «ECOLE FRANÇAISE DE VOILE»

Qui est le responsable technique qualifié de votre école :

Son numéro de licence : sa qualification :

Précision : Le responsable technique qualifié doit être obligatoirement licencié (avec une licence validée pour l'année d'instruction) et titulaire d'un diplôme de niveau IV (BEES ou BPJEPS) ou relevant du statut d'ETAPS. La saisie du numéro de licence permet une identification automatique

.Période de fonctionnement de votre EFV

2021					2022						
O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précision : cochez les cases sous les mois où vous avez une activité EFV. Pour chaque activité proposée, vous devez cocher la case correspondante (située en haut à gauche de chaque tableau d'activité). Si cette case n'est pas cochée, aucune donnée ne peut être saisie dans le tableau correspondant.

Activités «voile» proposées dans le cadre du label

vous proposez l'activité «stages vacances»

Activités «Stages vacances» (hors cours particuliers)										
Nombre total de :	optimist	planche à voile	fun	dériveur	catamaran	habitable	bateau collectif	kiteboard	wingfoil	
stagiaires individuels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
séances individuelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
stagiaires groupes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
séances groupes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précision : L'activité "stages vacances" est un cycle de séances concentrées sur une période continue et courte. Il vous est demandé de différencier les stagiaires école individuels et les stagiaires école faisant partie d'un groupe (ex : colonie de vacances), et ce par support. Lorsqu'un groupe a pratiqué plusieurs supports, répartissez le sur les différents supports utilisés. Lorsqu'un stagiaire fait plusieurs stages, ne le compter qu'une fois en tant que stagiaire.

Définition de la séance : Une séance est une activité encadrée d'une durée de 2 à 3 heures pour un pratiquant, d'ordinaire 1 journée = 2 séances.

Exemple : 1 stage de 5 jours à la 1/2 journée pour 8 stagiaires équivaut à 40 séances (5x8=40).

vous proposez l'activité «cours particuliers»

Activités «Cours particuliers»									
Nombre total de :	optimist	planche à voile	fun	dériveur	catamaran	habitable	kiteboard	Wingfoil	
stagiaires individuels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
heures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précision : Le cours particulier est une séquence d'apprentissage où le moniteur s'adresse à 1, 2 ou 3 personnes volontaires pour naviguer ensemble. 1 leçon = 1 heure

vous proposez l'activité «séances club»

Activités «Séances club»								
Nombre total de :	optimist	planche à voile	fun	dériveur	catamaran	habitable	kiteboard	Wingfoil
stagiaires individuels								
séances								

Précision : Les séances club sont des cycles de séances (1, 2, ou 3 séances par semaine programmées sur plusieurs semaines hors vacances scolaires) s'adressant à des individuels résidant à proximité du club.

Définition de la séance : une séance est une activité encadrée d'une durée de 2 à 3 heures pour 1 pratiquant, d'ordinaire 1 journée = 2 séances.

Exemple : 1 stage de 5 jours à la 1/2 journée pour 8 stagiaires équivaut à 40 séances (5x8=40).

vous proposez l'activité «jeunes enfants»

Activités «Jeunes enfants»	
Nombre de stagiaires individuels	
Nombre total de séances	

Précision : les activités jeunes enfants sont des séances s'adressant à un public individuel débutant de 4 à 8 ans.

Définition de la séance : une séance est une activité encadrée d'une durée de 2 à 3 heures pour 1 pratiquant, d'ordinaire 1 journée = 2 séances.

Exemple : 1 stage de 5 jours à la 1/2 journée pour 8 stagiaires équivaut à 40 séances (5x8=40).

vous proposez l'activité «Voile à l'école»

Activités «Voile à l'école»								
		nombre de séances						
Nombre total de :	stagiaires	optimist	planche à voile	fun	dériveur	catamaran	habitable	bateau collectif
Primaire								
Collège								
Lycée								
UNSS / UGSEL								
Enseignement supérieur								

Activité Classes de mer	
Nombre d'élèves accueillis	
Nombre total de séances	

Précision : l'activité voile à l'école concerne les publics scolaires accueillis sur des cycles de séances.

Définition de la séance : une séance est une activité encadrée d'une durée de 2 à 3 heures pour 1 pratiquant, d'ordinaire 1 journée = 2 séances.

Exemple : 1 stage de 5 jours à la 1/2 journée pour 8 stagiaires équivaut à 40 séances (5x8=40).

vous proposez des «séjours jeunes en internat» - nombre de jeunes accueillis

vous proposez des «balades à la voile»

Nombre de personnes accueillies Nombre de sorties

Activités «nautiques» proposées

vous proposez une offre d'activité «kayak»

Activités «kayak»		
Nombre total de :	Stagiaires accueillis	Séances
Découverte		
Location		
Enseignement		

vous proposez une offre d'activité «aviron»

Activités «aviron»		
Nombre total de :	Stagiaires accueillis	Séances
Découverte		
Location		
Enseignement		

vous proposez une offre d'activité «paddle»

Activités «kayak»		
Nombre total de :	Stagiaires accueillis	Séances
Découverte		
Location		
Enseignement		

vous proposez une offre de pratique de la «marche aquatique»

Nombre de personnes accueillies Nombre de séances

Vérifiez que vous avez correctement renseigné votre espace de gestion pour apparaître sur fairedelavoile.fr. Les champs «bref descriptif» et «horaires d'ouverture» sont obligatoires.

Transmettre ma demande Ecole Française de Voile 2023

[Cliquer sur le bouton pour mettre fin à l'écran de saisie du label EFV.](#)

LES ÉCRANS DU LABEL ECOLE DE SPORT

vous proposez une activité «Ecole de Sport»

Fréquentation et activité de l'Ecole de Sport (saison écoulée)

Discipline	Planche à voile	Dériveur	Catamaran	Quillard de Sport
Activités demandées				
Nombre de coureurs				
Nombre de séances d'entraînement réalisées par an (stage en club compris)				
Numéro de licence* de l'entraîneur en activité et sa qualification **				

Précision : le label Ecole de Sport recouvre les activités d'initiation à la régates en voile légère.

Précision : Pour chaque support, indiquez si la reconnaissance est demandée, puis renseignez le nombre de coureurs, le nombre de séances d'entraînement par an, le numéro de licence de l'entraîneur et sa qualification.

* la saisie du numéro de licence permettra une identification automatique.

** choisir votre réponse dans le menu déroulant.

Précision : Nombre de séances réalisées par an = il faut comptabiliser le nombre de séances par groupe de coureurs et non pour chaque coureur.

Exemple : 10 coureurs du club participant à 30 entraînements sur l'année, il faut mettre 30 entraînements.

Précision : Vous ne pouvez demander la reconnaissance que sur un support pour lequel votre club est classé au Championnat de France des Clubs en année N-1.

Transmettre ma demande Ecole de Sport 2023

Cliquer sur le bouton pour mettre fin à l'écran de saisie du label Ecole de Sport.

LES ÉCRANS DU LABEL ECOLE DE COMPÉTITION

vous proposez une activité «Ecole de Compétition»

Fréquentation et activité de l'Ecole de Compétition (saison écoulée)

Discipline	Planche à voile		Dériveur		Catamaran	Quillard de Sport	Habitable
	Longboard	Funboard	Solitaire	Double			
Activités demandées							
Nombre de coureurs							
Nombre de séances d'entraînement	Nb de jours d'entraînement						
	Nb de jours de stages						
	Nb de jours de prépa physique						
Numéro de licence* de l'entraîneur en activité							
et sa qualification **							

Précision : le label Ecole de Compétition recouvre les activités de compétition développées par le club pour les publics à partir de 10 ans.

Précision : Pour chaque support, indiquez si la reconnaissance est demandée, puis renseignez le nombre de coureurs, le nombre de séances d'entraînement par an, le numéro de licence de l'entraîneur et sa qualification.

* la saisie du numéro de licence permettra une identification automatique.

** choisir votre réponse dans le menu déroulant .

Précision : Nombre de séances réalisées par an = il faut comptabiliser le nombre de séances par groupe de coureurs et non pour chaque coureur.

Exemple : 10 coureurs du club participant à 30 entraînements sur l'année, il faut mettre 30 entraînements.

Précision : Vous ne pouvez demander la reconnaissance que sur un support sur lequel votre club est classé dans les premiers 30% du Championnat de France des clubs en année N-1.

Une reconnaissance d'activité en "Ecole de Compétition" peut être attribuée à un regroupement de structures. Il doit correspondre à une réalité de fonctionnement conforme au référentiel fédéral. Si votre structure est dans ce cas, il doit indiquer ci dessous les numéros des autres structures de ce regroupement.

■

Chacune des structures doit remplir une demande en Ecole de Compétition.

Transmettre ma demande Ecole de Compétition 2023

Cliquer sur le bouton pour mettre fin à l'écran de saisie du label Ecole de Compétition.

LES ÉCRANS DU LABEL CLUB SPORT LOISIR

Quel est le correspondant pour cette activité

Son numéro de licence* : sa qualification** :

Votre structure prête-t-elle du matériel nautique

Combien avez vous de pratiquants «loisir» ? dont pratiquants «loisir» jeunes.

Cette année, votre structure a organisé ou proposé :

des séances «découverte plaisance» conformes au référentiel FFVoile

si oui indiquez le nombre total de participants

des animations et des services conformes au référentiel FFVoile

un service de location conforme au référentiel FFVoile

si oui indiquez le nombre total d'heures de location

un espace nautique surveillé conformes au référentiel FFVoile

des sections d'entraînement / régates pour les adolescents et adultes débutants

Précision : * la saisie du numéro de licence permettra une identification automatique.

** choisir votre réponse dans le menu déroulant :

Précision : Vous ne pouvez demander le label que si votre structure est classée au Championnat de France des Clubs en année N-1.

Transmettre ma demande Club Sport Loisir 2023

Cliquer sur le bouton pour mettre fin à l'écran de saisie du label Club Sport Loisir.

LES ÉCRANS DU LABEL «ECOLE FRANÇAISE DE CROISIÈRE»

Qui est le responsable technique qualifié de votre école :

Son numéro de licence : sa qualification :

Précision : Le responsable technique qualifié doit être obligatoirement licencié (avec une licence validée pour l'année d'instruction) et titulaire d'un diplôme de niveau IV (BEES ou BPJEPS) ou relevant du statut d'ETAPS. La saisie du numéro de licence permet une identification automatique

Période de fonctionnement de votre Ecole Française de Croisière

2021					2022						
O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précision : cochez les cases sous les mois où vous avez une activité Ecole Française de Croisière.

Activités proposées

Activité «Ecole Française de Croisière»	
Nombre de personnes accueillies en Ecole de Croisière	Nombre de journées effectuées

Quels matériels utilisez-vous?

Précision : le matériel doit être «adapté», c'est à dire:

- avoir des bateaux disposant d'un confort de vie à bord et d'équipements adaptés au programme de navigation et aux exigences des contenus d'enseignement
- avoir des bateaux qui permettent l'encadrement de la croisière en itinérance, de jour comme de nuit sur l'ensemble de la progression technique fédérale

Transmettre ma demande Ecole Française de Croisière 2023

LES ÉCRANS DU LABEL COACH PLAISANCE FFVOILE

Quel(s) est/sont votre coach plaisance

Son numéro de licence* : [REDACTED] est salarié du club ou coach indépendant

Le «coach plaisance» doit être habilité par la FFVoile. Un dossier d'habilitation spécifique est à remplir par le coach en parallèle de la demande de label.

L'habilitation du coach est renouvelée automatiquement.

Période de fonctionnement de l'offre en activité embarquée

2021						2022					
O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S

Précision : cochez les cases sous les mois où vous avez une activité.

Période de fonctionnement de l'offre en activité au port

2021						2022					
O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S

Précision : cochez les cases sous les mois où vous avez une activité.

Dans quel port se déroule l'activité : [REDACTED]

Quel est votre bassin de navigation:

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Bretagne | <input type="checkbox"/> Poitou Charentes | <input type="checkbox"/> Normandie |
| <input type="checkbox"/> SUD et Corse | <input type="checkbox"/> Aquitaine | <input type="checkbox"/> Haut de France |
| <input type="checkbox"/> Pays de la Loire | <input type="checkbox"/> Occitanie | <input type="checkbox"/> Autres |

Quel matériel utilisez vous:

- Bateau propriétaire
- Bateau de votre structure (bateau de plaisance habitable supérieur à 30 pieds), combien [REDACTED]
- Bateau loué par votre structure

Bilan 2022

Combien de sorties avez-vous effectuées [REDACTED]

Combien de personnes avez-vous accueillies [REDACTED]

Transmettre ma demande Coach Plaisance 2023

Attention label soumis à cotisation annuelle

Le label Coach Plaisance ne peut être accordé qu'à une structure ayant un coach plaisance habilité par la FFVoile (salarié ou conventionné). Les dossiers de demande d'habilitation sont disponibles sur demande au developpement@ffvoile.fr Les demandes d'habilitation ne sont étudiées que **jusqu'au 30 avril** pour la saison qui suit.

LES ÉCRANS DU LABEL «POINT LOCATION»

Qui est le responsable du Point de Location :

Son numéro de licence : sa qualification :

Précision : Le responsable technique qualifié doit être obligatoirement licencié (avec une licence validée pour l'année d'instruction) et titulaire d'un diplôme de niveau IV (BEES ou BPJEPS) ou relevant du statut d'ETAPS. La saisie du numéro de licence permettra une identification automatique

Période de fonctionnement de votre Point Location

2021						2022					
O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précision : cochez les cases sous les mois où vous avez une activité.

Activités proposées

Précision : Pour chaque activité proposée, vous devez cocher la case correspondante (située en haut à gauche de chaque tableau d'activité). Si cette case n'est pas cochée, aucune donnée ne peut être saisie dans le tableau correspondant.

vous proposez l'activité «Location»

Activités «Locations»

Nombre total de :	Dériveur			Windsurf			Catamaran			Kayak		Paddle
	Solitaire	Double	Skiff	Découverte	Expert	Funboard	Découverte	Sportif	Expert	Simple	Double	
clients individuels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
heures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précision : La location est une séquence de pratique contractualisée dans un espace nautique surveillé.

Budget généré par l'activité «location»: euros

vous proposez l'activité «Cours Particuliers»

Activités «Cours Particuliers»

Nombre total de :	Dériveur			Windsurf			Catamaran			Paddle	Autre
	Solitaire	Double	Skiff	Découverte	Expert	Funboard	Découverte	Sportif	Expert		
clients individuels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
heures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précision : Le cours particulier est une séquence d'apprentissage où le moniteur s'adresse à 1, 2 ou 3 personnes volontaires pour naviguer ensemble.

Budget généré par l'activité «cours particuliers»: euros

CONTACT POINT LOCATION

Contact national :
Réseau Point Location FFVoile
Service Développement
Tél 01 40 60 37 36
Email : developpement@ffvoile.fr

Contact Bretagne: Dominique Le Brouster
Réseau Spot Nautique
1 rue de Kerbriant - Espace Jo Ancel
29200 Brest
Tél : 02 98 02 83 46
Email : info@le-spot-nautique.bzh
<http://www.le-spot-nautique.bzh>

Contact Ligue Sud
Réseau Sud des Points Location FFVOILE
11 avenue Gambetta
83500 La Seyne sur Mer
Tél : 04 94 24 16 72
Email : developpement@voilesud.fr

INFORMATION

Cotisation

la cotisation est prélevée automatiquement et annuellement par la FFVoile

Guide pratique des Points location FFVoile

Un guide pratique des Points Location FFVoile est disponible sur demande auprès du Service Développement.

Il reprend les essentiels de ce label et vous permet de retrouver toutes les informations concernant le label et ses fonctionnalités (présentation, outils de fonctionnement, outils promotionnels, assurance et fiscalité).

Attention label soumis à cotisation annuelle

ESPACE CDV ET LIGUES

INTRODUCTION

Comment accéder à la gestion des labels ?

Les écrans de demande de labels de vos structure seront accessibles à partir du 22 novembre 2022 pour les CDV et les ligues.

La gestion des demandes de labels par les CDV et les ligues s'effectue uniquement sur internet. Pour accéder aux écrans vous devez vous connecter à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe.

Les écrans ont été optimisés pour Internet explorer. La compatibilité avec les logiciels «Netscape / Firefox» n'étant pas garantie nous vous recommandons vivement d'utiliser «Internet explorer». Vous pouvez vous le procurer gratuitement sur le site microsoft : www.microsoft.com/france/ie

Pour lire ce guide au format PDF, et pour l'imprimer, vous devez disposer du logiciel «acrobat Reader». Vous pouvez vous le procurer gratuitement sur le site Adobe : www.adobe.com/products/acrobat

Le bilan annuel d'activité de votre CDV ou de votre ligue ?

Les ligues et les comités départementaux doivent renseigner un bilan annuel d'activité 2022 qui permettra d'intégrer ces données dans les chiffres clefs du nautisme 2022.

Les données concernent les emplois, le bénévolat et les recettes. Voir détail de l'écran pages suivantes.

Les étapes à suivre pour votre CDV ou votre ligue ?

1. Identifiez vous : pour accéder aux écrans vous devez vous connecter à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe.
2. Dans la page d'accueil cliquer sur «saisie de votre bilan d'activité». Actualisez la fiche signalétique de votre LIGUE OU CDV (en cliquant sur «les coordonnées de votre ligue ou CDV») et validez vos corrections en cliquant en bas de page sur le bouton «transmettre».
3. Remplissez l'écran lié au «bilan d'activité» de votre

CDV ou de votre ligue (voir cahier pratique page 23 et 24) et valider en cliquant sur «transmettre mon bilan 2022». Vous ne pouvez accéder à ces écrans que si votre bilan d'activité a été mis à jour.

4. Complétez le (ou les) écran(s) correspondant(s) aux demande(s) de label(s) de vos structures en passant par les listes récapitulatives par label.

Préparer le travail des commission départementales ou régionales ?

Le service Développement adressera aux ligues, mi-novembre, les données des demandes des labels des clubs pour permettre l'instruction des demandes par les commissions régionales.

Où doit on saisir les avis ?

Les listes récapitulatives vous présentent les structures de votre ligue qui ont demandé un label dans chacun des domaines d'activité.

A partir de ces listes, il vous est possible de saisir votre avis grâce à un menu déroulant.

Chaque demande de labels est, dans un premier temps, mise en attente «Att».

Elle pourra ensuite recevoir les avis suivants :

- «Att» : avis qui nécessite un complément d'informations,
- «Fav» : avis favorable,
- «Rés» : avis réservé,
- «Sans» : sans avis,
- «Déf» : avis défavorable.

Attention à la date de fermeture des écrans, il ne doit plus rester d'avis non renseigné ou en attente.

Les informations à fournir par les CDV ou les ligues ?

Toutes les demandes de labels ou bilan d'activités peuvent être modifiés et/ou complétés par les CDV ou ligues.

BILAN D'ACTIVITÉ CDV ET LIGUE 2022

A quel Organisme Paritaire Agréé cotisez-vous? [REDACTED]

Votre N° de Siret? [REDACTED]

Fréquentation

le nombre de moniteurs formés dans votre CDV/ligue en 2022 [REDACTED]

Votre ligue / CDV a organisé	Nombre de journées	Nombre de personnes
Entraînements départementaux ou régionaux		
Formations fédérales départementales ou régionales		

Précisions : intégrer les temps de travail en salle et sur l'eau.

Les emplois de votre ligue ou de votre CDV

Décrivez dans le tableau ci-dessous les ressources humaines de votre ligue ou CDV (hors Pôle France ou Espoirs)

Précision : le tableau se remplit simplement en donnant les caractéristiques des contrats.

Dans l'exemple ci-dessous, vous employez un homme en CDI à temps plein (1ère ligne), un homme en CDI à temps partiel de 20 heures par semaine (2ème ligne), une femme en CDD pendant 5 mois à temps partiel de 15 heures par semaine (3ème ligne) et un homme en emploi-aidé à temps plein (4ème ligne).

Il est bien entendu que pour un CDI le nombre de mois n'est pas à préciser. De la même manière, pour un temps plein, le nombre d'heures par semaine ne doit pas être renseigné. Dans le cas de plusieurs contrats ayant les mêmes caractéristiques, il est conseillé d'indiquer le nombre de contrats concernés puis d'en donner les détails comme pour les dernières lignes de l'exemple qui veulent dire 3 hommes en CDD de 3 mois à temps plein et 2 femmes en CDD de 2 mois à temps plein.

Exemple :

	Description par type de contrat						Nombre	Sexe	Nb mois CDD par an	Temps plein	Temps partiel	Nb heures tps partiel par semaine
	CDI	CDD	Aucun	Non sub-ventionné	Emploi aidé	Autre						
L1	x	0	0	x	0	0	1	M	0	x	0	0
L2	x	0	0	x	0	0	1	M	0	0	x	20
L3	0	x	0	x	0	0	1	F	5	0	x	15
L4	x	0	0	0	x	0	1	M	0	x	0	0
L5	0	x	0	x	0	0	3	M	3	x	0	0
L6	0	x	0	x	0	0	2	F	2	x	0	0

	Description par type de contrat						Nombre	Sexe	Nb mois CDD par an	Temps plein	Temps partiel	Nb heures tps partiel par semaine
	CDI	CDD	Aucun	Non sub-ventionné	Emploi aidé	Autre						
L1												
L2												
L3												
L4												
L5												
L6												

Précisez le nombre de personnes participant effectivement aux activités de votre CDV ou de votre ligue sur la période de référence.

Ressources humaines (y compris les descriptions contractuelles ci-dessus)				
	Salariés	Bénévoles	Hommes	Femmes
Dirigeants				
BEES ou équivalents				
Moniteurs fédéraux				
Entraîneurs fédéraux				
Animateurs				
Arbitres				
Autres collaborateurs				

Les recettes

Le budget total de votre CDV ou de votre ligue est de [] euros dont [] de subventions et [] euros de recettes liées aux activités nautiques (exclure : hébergement, buvette, restauration..).

Transmettre mon bilan 2022

Cliquer sur le bouton pour mettre fin à l'écran de saisie du bilan CDV / Ligue.

CONTACT



Ligue	Président		Cadres techniques ou correspondants
Hauts de France	Jean-Michel SOYEZ	T: 06 03 79 84 75 jmsoyez@gmail.com	Mathieu TOUSSAINT mathieu.toussaint@ffvoile.fr
Normandie	Paul ADAM	T: 07 67 50 57 65 hello@lvn.cool	Benjamin THOMAS benjamin@lvn.cool
Bretagne	Bruno LE BRETON	T: 02 98 02 83 46 info@voile-bretagne.bzh	Stéphane JAOUEN stephane.jaouen@ffvoile.fr
Pays de la Loire	Serge RAPHALEN	T: 02 40 58 61 25 contact@voilepaysdelaloire.com	Grégory BOYER-GIBAUD g.boyer-gibaud@voilepaysdelaloire.com
Nouvelle Aquitaine	Raymond GOHIER	T: 05 56 50 47 93 contact@ligue-voile-nouvelle-aquitaine.fr	Sébastien GERBAUD: sg.cdvoile17@orange.fr Gildas TREGOUET: gildas.tregouet@ffvoile.fr
Occitanie	Paul-Edouard DESPIERRES	T: 04 67 50 48 30 ligue@voileoccitanie.com	Julien MAGURNO julien.magurno@ffvoile.fr
SUD - Provence Alpes Côte d'Azur	Claude LE BACQUER	T: 04 94 24 16 72 ligue@voilesud.fr	Agnès REMY agnes@voilesud.fr
Bourgogne Franche Comté	Bernard MEURGEY	T: 03 80 41 79 55 voilebfc@gmail.com	Quentin GUERAUD voilebfc@gmail.com
Grand Est	Jean-Christophe COUR	T: 06 89 86 73 68 jean-christophe.cour@voile-grandest.fr	
Ile de France	Elisabeth NEIDHART	T: 01 48 42 48 38 idfvoile@club-internet.fr	Benoit CRESSENT benoit.cressent@ffvoile.fr
Centre Val de Loire	Jean ROBILLARD	T: 02 34 08 08 22 ligue21voile@gmail.com	Vivien HABERT vivien.habert@liguedevoilecentrevallaloire.fr
Auvergne Rhône Alpes	Franck PERNET	T: 04 79 63 76 22 ligue@voile-auvergne-rhone-alpes.fr	Pierre MANTILLERI pierre@voile-auvergne-rhone-alpes.fr
Corse	Christophe DUMOULIN	T: 06 20 42 01 80 president@liguecorsevoile.com	
Martinique	Gérard JOSEPHA	T: 05 96 61 08 58 ligue@voile972.com	Boris GALOPIN boris.galopin@ffvoile.fr
Nouvelle Calédonie	Gilles ENEE	T: 00 687 28 56 45 lcvoile988@gmail.com	Boris GALOPIN boris.galopin@ffvoile.fr
Guyane	Laurent CHAMOUX	T: 06 94 22 12 26 liguedevoile.guyane@gmail.com	Boris GALOPIN boris.galopin@ffvoile.fr
La Réunion	Dominique ALINCOURT	T: 02 62 33 23 28 LRV974@wanadoo.fr	Boris GALOPIN boris.galopin@ffvoile.fr
Guadeloupe	Bruno KANCEL	T: 05 90 88 90 27 contact@lgvoile.com	Boris GALOPIN boris.galopin@ffvoile.fr

FFVoile: developpement@ffvoile.fr

MÉMO LABELS 2023

Les labels sont attribués à toute structure qui respecte les conditions générales d'obtention définies à l'article 3 du règlement des labels de la FFVoile et décrites dans l'accord AFNOR X 50-839

Conditions spécifiques d'obtention du label « Ecole Française de Voile »

Le label «Ecole Française de Voile» est attribué à toute structure qui respecte les conditions spécifiques suivantes :

- proposer au moins les prestations ou produits «stages» et/ou «séances club» dans la gamme apprentissage
- faire valoir un volume suffisant d'activité dans chaque prestation concernée :
 - * 100 stagiaires pour les stages vacances
 - * 36 stagiaires pour les séances clubs
 - * 36 stagiaires pour les activités jeunes enfants
 - * 3 classes pour la voile à l'école
 - * 40 stagiaires pour les cours particuliers
 - * 60 jeunes pour les séjours en internat
 - * 40 personnes pour les balades à la voile
 - * 80% de stagiaires individuels licenciés
- être ouverte les semaines d'été
- renseigner et actualiser son espace dédié pour être visible sur fairedelavoile.fr (champ «bref descriptif» et «horaire» obligatoires)

Conditions spécifiques d'obtention du label « Ecole de Sport »

Le label «Ecole de Sport» est attribué à toute structure qui respecte : les conditions spécifiques suivantes :

- avoir au minimum 20 licences annuelles dont 5 licences jeunes
- avoir au minimum une année de fonctionnement sportif à partir du 1er Septembre de l'année précédent la demande et être classé dans le Championnat de France des Clubs en année N-1.
- faire valoir un volume suffisant d'activité et rentrer dans le cadre d'organisation spécifique de la prestation concernée :
 - * proposer une activité d'initiation à la régates pour les jeunes âgés de 7 à 14 ans
 - * appliquer le règlement sportif départemental en accord avec le cahier des charges national
 - * avoir un fonctionnement sportif cohérent avec la politique sportive départementale
 - * participer à des rencontres sportives de proximité réservées aux jeunes de 7 à 14 ans et appelées criteriums départementaux
 - * avoir 10 coureurs classés quelle que soit la pratique en voile légère - préconisation de 5 participations aux criterium de grade 5c et 5b par coureur
 - * disposer d'un encadrement qualifié pour la prestation: minimum CQP AMV/IV ou entraîneur FFVoile stagiaire titulaire de l'UCC4E
 - * disposer de flottes collectives adaptées permettant l'initiation à la régates pour les jeunes
 - * sur une saison organiser 40 entraînements dont minimum 25 sur l'eau
 - * Disposer d'au moins 1 arbitre (au minimum arbitre de club) en année N-1

Conditions spécifiques d'obtention du label « Ecole de Compétition »

Le label «Ecole de Compétition» est attribué à toute structure qui respecte : les conditions spécifiques suivantes :

- avoir au minimum 20 licences annuelles
- avoir au minimum une année de fonctionnement sportif à partir du 1er Septembre de l'année précédant la demande et être présent dans les premiers 30% du Championnat de France des clubs dans la famille de pratique
- faire valoir un volume suffisant d'activité et rentrer dans le cadre d'organisation spécifique de la prestation concernée :
 - * proposer des activités d'entraînements et de compétition pour les publics à partir de 10 ans
 - * appliquer le règlement sportif régional
 - * participer à des compétitions de grade 5b à 3 inclus
 - * être représenté sur le championnat régional : avoir au minimum 8 coureurs classés dont au moins 4 jeunes (moins de 18 ans) pour chaque famille de pratique faisant l'objet d'une demande de label
 - * disposer d'un encadrement qualifié pour la prestation : minimum CQP AMV/IV ou entraîneur FFVoile stagiaire titulaire de l'UCC4E
 - * sur une saison organiser 50 entraînements dont minimum 35 sur l'eau
 - * Disposer d'au moins 1 arbitre régional ou en formation d'arbitre régional en année N-1

Conditions spécifiques d'obtention du label « Club Sport Loisir »

Le label «Club Sport Loisir» est attribué à toute structure qui respecte les règlements fédéraux, notamment l'obligation de délivrance d'un titre fédéral pour tout adhérent au club et les conditions spécifiques suivantes : proposer au moins deux prestations sur celles figurant au référentiel.

- les activités encadrées inscrites au référentiel nécessitent un encadrement qualifié
- accueillir au moins 50 pratiquants détenteurs d'une licence club FFVoile
- être classé au Championnat de France des Clubs en année N-1

Conditions spécifiques d'obtention du label « Ecole Française de Croisière »

Le label «Ecole Française de Croisière» est attribué à toute structure qui respecte les conditions spécifiques suivantes :

- faire valoir un volume suffisant d'activité : 60 stagiaires
- qui dispose d'un matériel adapté: des bateaux disposant d'un confort de vie à bord et d'équipements adaptés au programme de navigation et aux exigences des contenus d'enseignement
- qui dispose de supports qui permettent l'encadrement de la croisière en itinérance, de jour comme de nuit sur l'ensemble de la progression technique fédérale
- qui propose des navigations sur des périmètres élargis avec a minima une nuit dans un port hors du mouillage d'origine

Conditions spécifiques d'obtention du label « Coach Plaisance FFVoile » : ***ATTENTION label à cotisation annuelle***

Le label «Coach Plaisance FFVoile» est attribué à toute structure qui respecte les règlements fédéraux et les conditions spécifiques suivantes :

- avoir au moins un coach labellisé dans sa structure ou en convention avec sa structure
- s'acquitter de sa cotisation nationale

La labellisation des coachs se fait intuiti personae sur dossier.

Conditions spécifiques d'obtention du label « Point Location FFVoile » : ***ATTENTION label à cotisation annuelle***

Le label «Point Location FFVoile» est attribué à toute structure qui respecte les règlements fédéraux et les conditions spécifiques suivantes :

- ouvrir à minima 6 jours sur 7 sur la saison (sur une période minimale de 4 heures d'ouverture quotidienne)
- disposer d'un système de réservation et d'un accueil clairement identifié
- utiliser un prix public conseillé
- disposer d'un accueil téléphonique dédié
- renseigner et actualiser son espace dédié sur l'espace de gestion de club afin d'être référencé sur fairedelavoile.fr
- proposer une formule d'abonnement au moins en interne au Point Location (ex Pass Voile)
- proposer une réduction de 10% aux licenciés FFVoile
- disposer d'une flotte dédiée pour les prestations « location » et « cours particuliers » avec au moins 3 familles de pratique
- prêter gratuitement l'équipement individuel adapté aux conditions
- mettre à disposition des caisses ou des casiers individuels pour ranger ses effets personnels le temps de la prestation
- disposer d'un point d'eau
- avoir un responsable du Point Location ayant à minima un diplôme de niveau IV
- assurer l'encadrement des « cours particuliers » par un encadrement qualifié, titulaire a minima d'un CQP d'AMV/IV avec un niveau 5 correspondant au support encadré
- avoir une personne à l'accueil capable de parler une autre langue
- s'acquitter de sa cotisation national



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr